



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 26
Mercredi 3 juillet 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

- Gérer le suivi administratif des décisions de la Commission scolaire et du Bureau (préparation des séances, suivis des dossiers en cours, ...)
- Rédiger des courriers, des notes et les procès-verbaux des séances
- Gérer l'agenda de la Commission scolaire et envoyer les convocations
- Rédiger divers documents administratifs (contrats d'engagement, certificats de travail, ...)
- Gérer l'archivage des dossiers
- Diverses tâches administratives selon nécessité

Taux d'engagement

Cette fonction requiert actuellement entre 80-100 heures de travail par an (correspond à un taux d'engagement d'env. 5%) et pourrait encore augmenter à l'avenir.

Profil recherché

- Employé-e de commerce ou équivalent
- Aisance dans la gestion administrative de séances de travail et dans la tenue de procès-verbaux
- Disponibilité également en soirée pour les séances
- Intérêt pour l'école publique et son fonctionnement

Rétribution: à discuter (mandat)

Date d'entrée en fonction: 1.9.2024

Renseignements supplémentaires: Eric Leuenberger, 079 694 40 58 / Nadine Guillet, 079 575 86 04

Les postulations sont à adresser par mail à l'adresse suivante: presidence.commission@ecole-sgv.ch

Délai de postulation: 14.7.2024

Belprahon, le 3 juillet 2024

Le Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée du 12 juin 2024

Conformément à l'article 65, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 12 juin 2024 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat communal, soit du 3 juillet 2024 au 22 juillet 2024, où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition contre son contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal, dûment signée et munie de motifs valables.

Belprahon, le 3 juillet 2024

Le Conseil communal



Champoz

Vacances d'été - fermeture de l'administration communale

En raison des vacances d'été, l'administration communale sera fermée du 8 juillet au 9 août 2024 inclus. (En cas d'urgence, la caissière est

atteignable au 032 492 12 88 pendant les heures de bureau et le maire au 079 552 58 53, en dehors des heures de bureau ou en cas d'absence de la caissière).

Champoz, le 27 juin 2024

Le secrétariat communal



Court

Avis de construction

Requérant: Spahiu Immobilier SA, rue des Gorges 29, 2740 Moutier

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: idem requérant

Emplacement: parcelles N° 2189 et 2414, aux lieux-dits «La Ruai 4 + 8», 2738 Court

Projet: construction d'un couvert (terrasse) en façade Sud du bâtiment sis à La Ruai 4 et d'un couvert identique en façade Sud du bâtiment sis à La Ruai 8

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: HA2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2024 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30, du lundi au vendredi (excepté le 1^{er} août 2024).

Court, le 26 juin 2024

Municipalité de Court, administration municipale

Avis de construction

Requérante: Elodie Rossé, rue des Fleurs 10, 2738 Court

Propriétaires: Elodie et Jonathan Rossé, rue des Fleurs 10, 2738 Court

Auteur du projet: Luescher Maçonnerie SA, rue du Moulin 2a, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 1460, au lieu-dit «rue des Fleurs 10», 2738 Court

Projet: installation d'un nouveau poêle à bois (en complément du chauffage existant) avec canal de fumée en toiture

Chauffage: inchangé; ajout d'un poêle mixte (bois + pellets)

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 août 2024 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale



Belprahon

Avis de construction

Requérant: Rouge Jean-Claude, Les Grands Clos 13, 2744 Belprahon

Auteur du projet: Swiss-instasolar Sàrl, Rte André-Piller 33G, 1762 Givisiez

Projet: Pose d'une installation photovoltaïque en toiture du bâtiment.

Emplacement: parcelle N° 19, Les Grands Clos 13, 2744 Belprahon

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: Centre ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 juillet 2024 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Belprahon, le 26 juin 2024

Le Conseil communal

Grand ramassage

En raison des travaux de réfection de la rue des Grands Clos, le grand ramassage prévu le jeudi 4 juillet 2024, de 13h30 à 18h30, est déplacé vers la Landi. Les bennes seront déposées sur le chemin entre l'usine Elwin et la Landi.

Belprahon, le 26 juin 2024

Le Conseil communal

Syndicat scolaire du Grandval

Mise au concours - Secrétaire de la commission scolaire (5 %)

Le Syndicat scolaire du Grand Val (SGV) met au concours le poste de secrétaire de la Commission scolaire (mandat).

Missions et responsabilités

- Participer aux séances des membres de la Commission scolaire (minimum 5 séances/an)
- Participer aux séances du Bureau (minimum 6 séances/an)

(rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10h30 à 11h30, du lundi au vendredi (excepté le 1^{er} août 2024).

Court, le 3 juillet 2024

Municipalité de Court, administration municipale

Crémines

Syndicat scolaire du Grandval

Mise au concours - Secrétaire de la commission scolaire (5 %)

Le Syndicat scolaire du Grand Val (SGV) met au concours le poste de secrétaire de la Commission scolaire (mandat).

Missions et responsabilités

- Participer aux séances des membres de la Commission scolaire (minimum 5 séances/an)
- Participer aux séances du Bureau (minimum 6 séances/an)
- Gérer le suivi administratif des décisions de la Commission scolaire et du Bureau (préparation des séances, suivis des dossiers en cours, ...)
- Rédiger des courriers, des notes et les procès-verbaux des séances
- Gérer l'agenda de la Commission scolaire et envoyer les convocations
- Rédiger divers documents administratifs (contrats d'engagement, certificats de travail, ...)
- Gérer l'archivage des dossiers
- Diverses tâches administratives selon nécessité

Taux d'engagement

Cette fonction requiert actuellement entre 80-100 heures de travail par an (correspond à un taux d'engagement d'env. 5%) et pourrait encore augmenter à l'avenir.

Profil recherché

- Employé-e de commerce ou équivalent
- Aisance dans la gestion administrative de séances de travail et dans la tenue de procès-verbaux
- Disponibilité également en soirée pour les séances
- Intérêt pour l'école publique et son fonctionnement

Rétribution : à discuter (mandat)

Date d'entrée en fonction : 1.9.2024

Renseignements supplémentaires : Eric Leuenberger, 079 694 40 58 / Nadine Guillet, 079 575 86 04

Les postulations sont à adresser par mail à l'adresse suivante : presidence.commission@ecole-sgv.ch

Délai de postulation : 14.7.2024

Crémines, le 3 juillet 2024

Le Secrétariat

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2024

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2024 est déposé publiquement durant 20 jours, à compter du 8 juillet 2024, au secrétariat communal.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal durant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Crémines, le 3 juillet 2024

Le Conseil communal

Eschert

Vacances d'été

Fermeture du bureau communal

L'administration communale d'Eschert sera fermée dès jeudi 18 juillet jusqu'au vendredi 9 août 2024. Reprise le lundi 12 août 2024 aux horaires habituels.

En cas d'urgence et durant les horaires standards de bureau, merci de contacter le 079 742 00 18.

Le Conseil communal ainsi que l'administration vous souhaitent un bel été.

Eschert, le 3 juillet 2024

Secrétariat communal

Mise au concours - Secrétaire de la commission scolaire (5 %)

Le Syndicat scolaire du Grand Val (SGV) met au concours le poste de secrétaire de la Commission scolaire (mandat).

Missions et responsabilités

- Participer aux séances des membres de la Commission scolaire (minimum 5 séances/an)
- Participer aux séances du Bureau (minimum 6 séances/an)
- Gérer le suivi administratif des décisions de la Commission scolaire et du Bureau (préparation des séances, suivis des dossiers en cours, ...)
- Rédiger des courriers, des notes et les procès-verbaux des séances
- Gérer l'agenda de la Commission scolaire et envoyer les convocations
- Rédiger divers documents administratifs (contrats d'engagement, certificats de travail, ...)
- Gérer l'archivage des dossiers
- Diverses tâches administratives selon nécessité

Taux d'engagement

Cette fonction requiert actuellement entre 80-100 heures de travail par an (correspond à un taux d'engagement d'env. 5%) et pourrait encore augmenter à l'avenir.

Profil recherché

- Employé-e de commerce ou équivalent
- Aisance dans la gestion administrative de séances de travail et dans la tenue de procès-verbaux
- Disponibilité également en soirée pour les séances
- Intérêt pour l'école publique et son fonctionnement
- ...

Rétribution : à discuter (mandat)

Date d'entrée en fonction : 1.9.2024

Renseignements supplémentaires : Eric Leuenberger, 079 694 40 58 / Nadine Guillet, 079 575 86 04

Les postulations sont à adresser par mail à l'adresse suivante : presidence.commission@ecole-sgv.ch

Délai de postulation : 14.7.2024

Eschert, le 3 juillet 2024

Syndicat scolaire du Grandval

Grandval

Fermeture estivale

En raison des vacances d'été, le secrétariat municipal sera fermé du 15 juillet au 12 août 2024.

Réouverture le mercredi 14 août selon l'horaire habituel.

En cas d'urgence et pour la consultation des dossiers en dépôt public (fixation d'un rendez-vous), merci de contacter le maire, M. Laubscher au numéro suivant : 079 335 80 12.

Le Conseil municipal vous souhaite d'ores et déjà de belles vacances d'été.

Grandval, le 3 juillet 2024

Le Conseil municipal

Mise au concours

Syndicat scolaire du Grandval

Mise au concours

Secrétaire de la commission scolaire (5 %)

Le Syndicat scolaire du Grand Val (SGV) met au concours le poste de secrétaire de la Commission scolaire (mandat).

Missions et responsabilités :

- Participer aux séances des membres de la Commission scolaire (minimum 5 séances/an)
- Participer aux séances du Bureau (minimum 6 séances/an)
- Gérer le suivi administratif des décisions de la Commission scolaire et du Bureau (préparation des séances, suivis des dossiers en cours, ...)
- Rédiger des courriers, des notes et les procès-verbaux des séances
- Gérer l'agenda de la Commission scolaire et envoyer les convocations
- Rédiger divers documents administratifs (contrats d'engagement, certificats de travail, ...)
- Gérer l'archivage des dossiers
- Diverses tâches administratives selon nécessité

Taux d'engagement :

Cette fonction requiert actuellement entre 80-100 heures de travail par an (correspond à un taux d'engagement d'env. 5%) et pourrait encore augmenter à l'avenir.

Profil recherché :

- Employé-e de commerce ou équivalent
- Aisance dans la gestion administrative de séances de travail et dans la tenue de procès-verbaux
- Disponibilité également en soirée pour les séances
- Intérêt pour l'école publique et son fonctionnement
- ...

Rétribution : à discuter (mandat)

Date d'entrée en fonction : 1.9.2024

Renseignements supplémentaires : Eric Leuenberger, 079 694 40 58 / Nadine Guillet, 079 575 86 04

Les postulations sont à adresser par mail à l'adresse suivante : presidence.commission@ecole-sgv.ch

Délai de postulation : 14.7.2024

Grandval, le 3 juillet 2024

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier : Garage Longauto Sàrl, Clos là Outre 30, 2732 Loveresse.

Auteur du projet : Paerlitec SA, Grand- Rue 49, 2720 Tramelan.

Emplacement : Parcelle N° 735, Clos là Outre 30, 2732 Loveresse

Description du projet : Mise en place d'une pompe à chaleur extérieure pour le chauffage du bâtiment et des locaux existants.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : Zone d'activités

Dépôt public : du 3 juillet au 2 août 2024.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 25 juin 2024

Conseil communal

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 juin 2024

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2024 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 2 août 2024. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le conseil.

Loveresse, le 26 juin 2024

Conseil communal

Fermeture de l'administration communale

Durant la pause estivale, l'administration communale sera fermée du lundi 22 juillet au vendredi 9 août 2024.

Réouverture selon les horaires habituels le mardi 13 août 2024.

Loveresse, le 28 juin 2024

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Auteur du projet : RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1672, au lieu-dit : « Rue du Collège 1b », commune de Moutier.

Projet : changement d'affectation d'un local de stockage existant en une école ménagère avec modification de l'aspect de la façade Sud (ouvertures en façade et aménagement d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP10 « Ecole secondaire / Halle de gymnastique ».

Recensement arch. : bâtiment digne de conservation.

Dérogations : art. 21a LC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 août 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juillet 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Demaj Pal, Rue Industrielle 74, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 434, Rue Industrielle 74

Projet : Remplacement de la barrière existante par une palissade, agrandissement de la place de parc, construction d'un abri de jardin, nouvel escalier d'accès à la terrasse.

Zone : HA3

Dérogation : Art. 56 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 26 juin 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Planair SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 781, Rue du Crêt 6

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par 2 pompes à chaleur air/eau en façade Ouest.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 2 août 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 juillet 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Shahini Mehmet, Champ-Faudin 26, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 3086, Champ-Faudin 26

Projet : Agrandissement des balcons existants en façade Sud, remplacement des volets par des stores

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 2 août 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions

ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 juillet 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Crettenand Christine et Stefan, Clos Leuchu 17, 2740 Moutier

Auteur du projet : YAPI Electromécanique SA, 1260 Nyon

Emplacement : Parcelle N° 2033, Clos Leuchu 17

Projet : Pose d'une technique d'épuration dans fosse d'eaux usées existante.

Zone : Agricole

Dérogation : Art. 24 LAT

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 2 août 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 juillet 2024

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Bouille Danaé, Les Neufs-Prés 18, 2740 Moutier

Auteur du projet : YAPI Electromécanique SA, 1260 Nyon

Emplacement : Parcelle N° 2525, Les Neufs-Prés 18

Projet : Pose d'une technique d'épuration dans fosse d'eaux usées existante.

Zone : Agricole

Dérogation : Art. 24 LAT

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 2 août 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 juillet 2024

Services Techniques-Urbanisme

Municipalité de Moutier

Vacances d'été

Fermeture des bureaux l'après-midi

Les guichets de l'administration communale (Hôtel de Ville 1 et Police administrative) seront fermés tous les après-midis du lundi 15 juillet 2024 au vendredi 2 août 2024. Ouverture : tous les matins, de 9h à 11h.

Il n'y aura pas de permanence téléphonique durant cette période les après-midis.

Service social régional de la Prévôté : mercredi, fermé toute la journée.

Moutier, le 12 juin 2024

Conseil municipal

Commune bourgeoise Moutier

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 19 juin 2024

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 19 juin 2024 est déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat de la commune bourgeoise où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Durant le délai, les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Moutier, le 27 juin 2024

Le Conseil de bourgeoisie



Perrefitte

Vacances d'été 2024

Fermeture du bureau municipal

Durant les vacances estivales, le bureau municipal sera fermé du lundi 22 juillet au vendredi 16 août 2024 y compris. En cas de nécessité, il y a lieu de s'adresser au bureau municipal avant la fermeture et aux heures d'ouverture habituelles. Le Conseil municipal et le personnel de la commune vous souhaitent un très bel été!

Perrefitte, le 26 juin 2024

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant : Andreas Graber, Bas du Maupas 30A, 2716 Sornetan

Auteur du projet : Paul Neukomm SA, Richard Neukomm, Plaine Fin 19, 2716 Sornetan

Emplacement : Parcelle N° 151, Bas du Maupas, 2716 Sornetan

N° eBau : 2024-1439

Projet de construction : Changement de revêtements sur les 2 places en gravier entre les bâtiments. Grande place en enrobé entre les bâtiments (en jaune sur le plan : travaux déjà réalisés), petite place en béton à côté de la place à fumier (en orange sur le plan : travaux à réaliser)

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Agricole

Dérogation requise : Aucune, le projet est conforme à la zone agricole

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2024 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Soubos, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Soubos, le 26 juin 2024

Secrétariat communal

Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances estivales, l'administration communale sera fermée du 4 juillet au 4 août 2024. Réouverture selon l'horaire habituel le lundi 5 août 2024.

Les dossiers de construction en dépôt public peuvent être consultés sur rendez-vous fixé au préalable avec le responsable des constructions au 079 292 86 74.

Le Conseil communal et le personnel vous souhaitent un très bel été.

Soubos, le 3 juillet 2024

Conseil communal

Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués le 30 mai 2024 par M. Ivo Gerber, inspecteur, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Provenance de l'eau :

Réseau de distribution (eau source du Pichoux)

Traitement de l'eau :

Désinfectée par UV

Lieux du prélèvement :

Réservoir à Soubos et ferme à Sornetan

Résultats microbiologiques :

Escherichia coli
conforme aux exigences

Entérocoques
conforme aux exigences

Germes aérobies, mésophiles
conforme aux exigences

Degré de dureté :
17.4 of

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès du fontainier Micael Zwygart.

Les analyses de l'eau potable des autres villages peuvent être consultées sur le site internet du Syndicat des eaux des Franches-Montagnes www.eau-sef.ch.

Soubos, le 3 juillet 2024

Conseil communal



Reconvilier

Election municipale complémentaire du Vice-président des Assemblées municipales

Le Conseil municipal a fixé au 22 septembre 2024 l'élection complémentaire du Vice-président de l'Assemblée municipale, selon le système de la représentation majoritaire, pour la fin de la législature actuelle jusqu'au 31 décembre 2026.

Extraits du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes :

- Les partis et les groupes d'électeurs qui prétendent à l'attribution du mandat présentent leur liste.
- Chaque liste de candidats doit porter une dénomination qui la distingue des autres listes.
- Les listes doivent être déposées auprès du secrétariat municipal, Route de Chaindon 9, en un exemplaire original jusqu'au jeudi 8 août 2024, à 11 h 30 au plus tard.
- Les listes doivent indiquer le nom, le prénom, l'année de naissance, la profession, l'adresse exacte, ainsi que l'accord signé du candidat.
- Chaque liste doit porter la signature manuscrite et lisible d'au moins 10 ayants droit au vote en matière communale. Les candidats ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils se trouvent.
- Les électeurs ou les électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste de candidats pour la même fonction. Ils ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste.
- La personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme mandataire et la suivante comme suppléante. Les candidat(e)s ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité.

• Lorsque le nombre des candidats de toutes les listes réunies ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, le Conseil municipal déclare élu tacitement le/s candidat/s. L'élection tacite doit être publiée dans la prochaine Feuille officielle d'avis.

• Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il a lieu, en général, deux à trois semaines plus tard que le premier tour et est fixé au 13 octobre 2024.

Envoi groupé du matériel de propagande

Conformément à l'article 9, alinéa 4, du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes, les partis et groupements ayant déposé des listes de candidats peuvent, s'ils le désirent, participer à l'envoi du matériel de propagande par les soins de la commune.

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Aucune contribution financière ni aide ne seront demandées aux partis et groupements.
- Après les éventuels pliages à effectuer par les partis, le matériel de propagande doit avoir le format A5 et son poids ne doit pas dépasser 30 grammes par parti et par électeur.
- Les bulletins de vote non officiels doivent être glissés dans les brochures ou journaux de propagande, de manière à former un tout par parti (format maximal: A5).
- En raison des votations populaires du 22 septembre 2024 et l'externalisation de la mise sous pli, le matériel de propagande sera livré au secrétariat municipal jusqu'au jeudi 8 août 2024, à 11 h 30 dernier délai, par le dépôt d'une quantité suffisante d'imprimés.
- Conformément à l'article 7, alinéas 2 et 3, du Règlement relatif aux élections et votations par les urnes, la Municipalité fait imprimer, pour toutes les listes déposées, des bulletins de vote portant la dénomination de la liste, le numéro d'ordre et les indications relatives aux candidats.

Reconvilier, le 17 juin 2024

Le Conseil municipal



Saicourt

Avis de construction

eBau N° 2024-10716

Requérants : Walther Sylviane et François, Bout de Bise 22, 2712 Le Fuet

Auteur du projet : Stalder & Zürcher SA, Rue du Midi 14, 2720 Tramelan

Rue : Bout de Bise 22, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 913

Projet de construction : Remplacement d'un chauffage à mazout par une pompe à chaleur en extérieur côté sud-est

Zone : Mixte

Dérogation : Art. A151, ch. 8, al. 2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 août 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Le Fuet, le 3 juillet 2024

Secrétariat municipal

Informations communales

Assemblée municipale du 17 juin 2024

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 17 juin 2024 est déposé publiquement du 3 juillet au 2 août 2024 conformément à l'article 57 alinéa 1 du règlement d'organisation.

Fermeture du bureau municipal

Du 8 au 19 juillet 2024, le bureau municipal sera ouvert le mardi de 10h à 11h et de 15h à 16h ou sur rendez-vous.

L'administration communale sera fermée du 22 juillet au 9 août 2024. Réouverture selon l'horaire normal le 12 août 2024.

Consultation des dossiers en dépôt public durant la période estivale

Durant la période de fermeture du bureau municipal, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés en prenant au préalable rendez-vous auprès du maire ou de la vice-maire.

Le Fuet, le 3 juillet 2024

Conseil municipal



Saules

Avis de construction

Requérant: M. Stéphane Weber, Milieu du Village 4, 2732 Saules.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé-Charpillot 4, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 1, au lieu-dit: «Milieu du Village 9», commune de Saules.

Projet: réfection et modification des aménagements extérieurs comprenant la pose de pavés gazon et d'enrobé bitumineux sur un accès existant, l'agrandissement de deux dalles en béton et le réaménagement des places de stationnement sur de nouvelles surfaces en pavés gazon.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre ancien.

Recensement arch.: objet C, bâtiment digne de protection, sous contrat de classement depuis le 11 février 2014, ensemble bâti A.

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 août 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 juillet 2024

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fermeture estivale de l'Administration communale

L'administration communale sera fermée du lundi 15 juillet au vendredi 9 août 2024.

Pour consulter des dossiers en dépôt public, veuillez vous adresser au maire au 032 481 34 61.

Saules, le 19 juin 2024

Administration communale

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2024

Conformément à l'art. 66 du règlement d'organisation communale, le procès-verbal de l'assemblée

communale du 24 juin 2024 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 20 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 23 juillet 2024.

Durant le dépôt, il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du conseil communal. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Durant la fermeture estivale (15.7 au 9.8), la consultation des dossiers en dépôt public se fera sur rendez-vous préalablement pris auprès du maire, M. Willy Furer, au 032 481 34 61.

Saules, le 3 juillet 2024

Conseil communal



Seehof

Stellenangebot

Sekretärin der Schulkommission (5%)

Die Schulkommission Grand Val (SGV) schreibt die Stelle des Sekretärs/der Sekretärin der Schulkommission aus (Mandat).

Aufgaben und Verantwortlichkeiten

- Teilnahme an den Sitzungen der Mitglieder der Schulkommission (mindestens 5 Sitzungen/Jahr)
- An den Sitzungen des Büros teilnehmen (mindestens 6 Sitzungen/Jahr)
- Die administrative Weiterverfolgung der Entscheidungen der Schulkommission und des Büros (Vorbereitung der Sitzungen, Weiterverfolgung der laufenden Dossiers, ...)
- Verfassen von Briefen, Notizen und Sitzungsprotokollen
- Die Agenda der Schulkommission verwalten und Einladungen versenden
- Verschiedene administrative Dokumente verfassen (Anstellungsverträge, Arbeitszeugnisse, ...)
- Die Archivierung von Akten verwalten
- Verschiedene administrative Aufgaben nach Bedarf

Anstellungsgrad

Diese Funktion erfordert derzeit zwischen 80 - 100 Arbeitsstunden pro Jahr (entspricht einer Anstellungsquote von ca. 5%) und könnte in Zukunft noch zunehmen.

Gesuchtes Profil

- Kaufmännische/r Angestellte/r oder gleichwertig
- Gewandtheit im administrativen Management von Arbeitssitzungen und im Führen von Protokollen.
- Verfügbarkeit auch am Abend für Sitzungen
- Interesse an der öffentlichen Schule und deren Funktionsweise.
- Sprache Französisch

Entlohnung: zu diskutieren (Mandat) Datum des Amtsantritts: 1.9.2024 Weitere Auskünfte: Eric Leuenberger 079 694 40 58 / Nadine Guillet 079 575 86 04.

Bewerbungen sind per E-Mail an folgende Adresse zu richten: presidence.commission@ecole-sgv.ch

Bewerbungsfrist: 14.7.2024

Seehof, den 24. Juni 2024

Der Gemeinderat Seehof



Sorvilier

Avis de construction

Requérants: Labate Angelo, Domenico et Françoise, Champ de la Pierre 6, 2736 Sorvilier

Auteur du projet: Pascal Schaer S.A., 2732 Reconvilier

Emplacement: parcelle N° 883, Champ de la Pierre 6, 2736 Sorvilier

Projet: Demande après coup pour le remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau et élimination de la citerne à mazout.

Dimensions: selon les plans déposés

Construction: selon les plans déposés

Zone: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 août 2024 inclusivement**, au secrétariat communal de Sorvilier, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 3 juillet 2024

Le Conseil municipal

Blocage temporaire d'un chemin - Travaux Birse

Dans le cadre des travaux du plan d'aménagement des eaux (PAE) de la Birse, le chemin de mobilité douce qui longe la Birse et qui relie Sorvilier à Court sera fermé du lundi 8 juillet 2024 au vendredi 19 juillet 2024. Aucun passage (même à pied) ne sera possible durant cette période.

Ce blocage se justifie par la pose d'une conduite reliant le ruisseau des Rondenois à la Birse.

Le Conseil municipal remercie la population et les personnes concernées pour leur compréhension.

Sorvilier le 3 juillet 2024

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Paolo Cataldi, Chemin de la Rive 3, 2710 Tavannes.

Projet: réfection de la toiture (nouvelles tuiles de couleur gris anthracite) et des façades (nouveau bardage gris anthracite et crépis blanc) du bâtiment Chemin de la Rive 3 et installation d'un carport, parcelle N° 1383 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 août 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 3 juillet 2024

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Emplacement: parcelles N° 262 et 1323, au lieu-dit: «Route de Tramelan», commune de Tavannes.

Projet: suppression du conteneur semi-enterré sur la parcelle N° 262 et déplacement de celui-ci d'environ 90 mètres à l'Est sur la parcelle N° 1323.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone : mixte 3.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 juin 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Bureau RWB Berne SA, Sous Banbois 2, 2515 Prêles.

Emplacement : parcelles N^{os} 88, 221, 241, 246, 247, 365, 1189, 1207, 1221, 1653, 1654, 1662, 1663 et 1735, aux lieux-dits : « Ch. des Roses, Ch. de la Rochette, Rue Champs Saliers, Ch. de l'Arsenal, Rue des Préjures et Rue de Pierre-Pertuis », commune de Tavannes.

Projet : réfection des rues communales « Arsenal, Préjures, Champs Saliers, Rochette et Roses », réaménagement de la place de stationnement existante au bas du Ch. de la Rochette, nouveaux aménagements routiers (bancs et arbres), pose et renouvellement de conduites de distribution (eaux, alimentation en eau potable, eaux claires et électricité), renouvellement de l'éclairage public (suppression et pose de candélabres) + nouvelle évacuation des eaux pluviales à la Birse.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : routes communales, route cantonale, zone Centre, H3 et M2.

Objets protégés : végétation des rives (21 LPN) et IVS BE 2074.

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dérogations : art. 24 LAT et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 juin 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante : Police cantonale bernoise, Papiermühlstrasse 17L, 3014 Berne.

Auteur du projet : Westiform AG, Freiburgstrasse 596, 3172 Niederwangen.

Emplacement : parcelle N^o 153, au lieu-dit : « Grand-Rue 1 », commune de Tavannes.

Projet : installation d'une nouvelle enseigne lumineuse en façade Sud.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZBP 1.

Recensement arch. : ensemble bâti A, monument digne de protection, objet C, protégé par ACE

depuis le 2.9.1960 et sous protection de la Confédération depuis le 1.1.1965.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 2 août 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 3 juillet 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Pique-nique de village

Ne manquez pas le prochain pique-nique de village qui aura lieu le **samedi 6 juillet de 11 h à 22 h**. La population est invitée à venir passer un moment de partage agréable sur les hauteurs du village, au Télési Sous le Mont, à Tavannes. Des grills seront mis à disposition ainsi qu'un bac à sable géant, un château gonflable et des jeux de la ludothèque. Vous y trouverez également des stands de maquillage pour les enfants et des barbes à papa. Un tournoi de pétanque par équipe de deux est organisé avec une inscription sur place jusqu'à 12 h. Des grills seront mis à disposition. En cas de mauvais temps, l'événement sera annulé.

Tavannes, le 24 juin 2024

Le secrétariat municipal

Arrêt de la vente d'autorisations de parcage en zone bleue

Le Conseil municipal a récemment pris la décision de stopper la vente des autorisations de parcage en zone bleue. Cette mesure vise à répondre à plusieurs problématiques majeures rencontrées dans notre village.

Le constat est clair : les places de stationnement en zone bleue sont insuffisantes pour répondre à la demande de stationnement temporaire. Les détenteurs de ces autorisations de parcage peuvent stationner en zone bleue comme sur des places de parc blanches réduisant ainsi fortement le nombre de places disponibles pour les personnes souhaitant stationner de courte durée. La demande des macarons de zone bleue augmentant sans cesse va pour finir dépasser le nombre de places de parc disponibles, ceci au détriment des commerces locaux.

Le Conseil municipal est conscient que cette décision ne sera pas sans conséquence pour les usagers habitués à ce système de stationnement. Cependant, celui-ci travaille d'ores et déjà sur des alternatives pour l'amélioration générale de la situation des places de stationnement au cœur de notre village. L'objectif étant de trouver des solutions durables et équitables pour tous les citoyens.

Les autorisations délivrées pour l'année 2024 restent bien entendu valables jusqu'au 31 décembre 2024.

Tavannes, le 28 juin 2024

Le Conseil municipal

Jacques Pidoux : Fin d'un chapitre et début d'un nouveau voyage

C'est avec une émotion particulière que nous annonçons le départ à la retraite de Jacques Pidoux, à compter du 30 juin 2024. Jacques, qui a rejoint notre équipe municipale le 1^{er} février 1985, a consacré près de quatre décennies à entretenir et embellir notre village.

En tant qu'employé de la voirie, il a inlassablement arpenté les rues de Tavannes avec sa balayeuse, veillant à la propreté et à l'entretien de notre cadre de vie. Il a notamment pris soin de

nos rues, assuré le déneigement durant les hivers rigoureux, et accompli une multitude de tâches essentielles, souvent discrètes mais toujours indispensables.

Connu pour son humour et sa bonne humeur, Jacques a su égayer nos journées par ses petits mots amusants et sa personnalité chaleureuse. Son dévouement, son professionnalisme et sa joie de vivre resteront gravés dans nos mémoires.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude pour ses années de service dévoué et lui souhaitons une retraite paisible et bien méritée. Jacques, tu vas nous manquer, mais nous te souhaitons le meilleur pour cette nouvelle étape de ta vie.

Tavannes, le 28 juin 2024

Le Conseil municipal

Félicitations à nos apprentis pour leur réussite!

La Municipalité de Tavannes tient à féliciter chaleureusement nos quatre apprentis qui ont brillamment terminé leur apprentissage cette année. Nous adressons nos sincères félicitations à M^{me} Emma Devoille, qui a travaillé à l'administration municipale, et à M. Jordan Kessi, qui a œuvré au service social régional de Tavannes, pour la réussite de leur CFC d'employé de commerce. Nous avons le plaisir d'annoncer que M^{me} Emma Devoille sera désormais engagée comme employée au contrôle des habitants.

Nous félicitons également M^{mes} Lisa Fehlmann, qui a effectué son apprentissage à l'école à journée continue, et Lauryne Adatte, qui a contribué à la crèche municipale, pour l'obtention de leur CFC d'assistantes socio-éducatives. M^{me} Lisa Fehlmann sera également engagée à l'EJC comme éducatrice. Nous leur souhaitons plein succès dans leurs futurs projets professionnels et personnels.

Bravo à tous!

Tavannes, le 28 juin 2024

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérante : Municipalité de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle 1870, au lieu-dit : « Les Mésanges », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : modification et remplacement des installations de la place de jeux.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZSL 4.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 juillet 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 26 juin 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant/maitre d'ouvrage : Di Salvatore Maria Teresa, Champs Thiébauts 5, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Groupe-e Arc, Shabani Besnik, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

Adresse du projet : BF 1127, Champs Thiébauts 5, 2735 Bévillard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure au nord de la parcelle

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 26 juin 2024 au 26 juillet 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, 21 juin 2024

Commune mixte de Valbirse

bâtiment, panneaux solaires, verrière sur terrasse au Sud

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: PQ Les Côtes Malleray

Dépôt public: du 3 juillet au 2 août 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 28 juin 2024

Commune mixte de Valbirse

Des explications détaillées figurent sur le site internet de la commune ou au départ du parcours. A vos baskets !

Invitation à la Fête nationale du 1^{er} Août

Toute la population est cordialement invitée à la fête du 1^{er} Août qui se déroulera dans le préau de l'école secondaire à Malleray. A cette occasion, il sera possible de se restaurer dès 18h. Les sociétés de tir de Malleray-Bévillard proposeront divers menus; le Réseau Migration Valbirse et environs des desserts.

Programme:

Dès 18h, un apéritif sera offert à la population par la Commune mixte de Valbirse au son du groupe la Mélodie des Eoliennes

À 19h40, production des fanfares de Malleray et Yellow Note Bévillard

À 20h, partie officielle

- Salutations et ouverture de la soirée
- Discours du 1^{er} Août
- Hymne national
- Distribution de lampions aux enfants et cortège aux flambeaux

L'animation musicale sera assurée par M. Jean-Daniel Wahli. Sans oublier le lancer de la Pierre de l'Orval.

Les feux d'artifice privés seront interdits dans la zone de fête. Pour rappel, il n'y aura pas de feux d'artifice de la commune cette année.

Dans l'attente de vous voir nombreuses et nombreux.

Boîtes aux lettres communales

Une analyse de l'utilisation des boîtes aux lettres communales décentralisées a été effectuée sur plusieurs mois. La quantité et la typologie des courriers glissés dans ces boîtes situées à la Grand-Rue 47 à Malleray et au collège à Pontenet ont été examinées. Suite à cela, le Conseil communal a décidé de maintenir celle de Pontenet. Celle de Malleray restera utilisable uniquement pour le courrier destiné au Service social Centre Orval. Les autres courriers seront à déposer dans la boîte située à l'administration à Bévillard. Ce changement interviendra dès le 1^{er} août.

Ouverture des guichets durant les vacances

Du lundi 15 au mercredi 31 juillet, les guichets de l'administration communale seront ouverts les matins de 10h à 12h et fermés les après-midis. Ils resteront fermés toute la journée le 1^{er} et le 2 août. Les horaires habituels reprendront dès le lundi 5 août. Les autorités et le personnel vous souhaitent de bonnes vacances estivales.

Bévillard, le 1^{er} juillet 2024

Commune mixte de Valbirse

Divers

Paroisse réformée Moutier

Arrêté du conseil de paroisse

Le conseil de paroisse dans sa séance du 18 juin 2024 a décidé une dépense liée de CHF 38'000.- pour le remplacement de la citerne de la Collégiale suite à une fuite.

Un recours peut être formé contre cet arrêté du conseil de paroisse dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 1, 2608 Courtelary.

Moutier, le 24 juin 2024

Le Conseil de paroisse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Paroisse évangélique réformée de Bévillard, p.a. Jaeggi Pierre-André, Les Côtes 1, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard

Adresse du projet: BF 1089, Grand-Rue 9, 2735 Malleray

Description du projet: aménagement d'une rampe et création d'un WC pour personnes à mobilité réduite, modification d'une fenêtre en porte-fenêtre et rénovation de la toiture

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Dépôt public: du 3 juillet au 2 août 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 28 juin 2024

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 24 juin 2024

Lors de sa séance du lundi 24 juin 2024, le Conseil général a souverainement:

- approuvé les comptes communaux 2023;
- approuvé la dissolution de la Commission d'enquête parlementaire Chemenay 11;
- approuvé la dissolution de la Commission d'accompagnement Chemenay 11;
- approuvé le rapport de gestion du Conseil communal.

Un recours relatif aux décisions susmentionnées peut être formé dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le recours doit être adressé, en deux exemplaires et par écrit, à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 25 juin 2024

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

Label Commune en santé

Valbirse est heureuse d'être labellisée « Commune en santé » trois étoiles (le maximum) depuis le 20 juin 2024. Coordonné par la Fondation O2 pour le Jura bernois, ce label intercantonal récompense les initiatives visant à promouvoir la santé de ses habitants. Quarante-quatre mesures ont été validées pour notre commune. Valbirse dispose aussi désormais d'un outil d'expertise permettant de s'améliorer constamment dans la définition de projets futurs dans ce domaine.

Défi ouvert à tous sur le Parcours santé

Dans le cadre de la labellisation « Commune en santé », Valbirse a inauguré un nouveau Parcours santé. Il s'agit d'une boucle de 600m, dont le départ se situe à proximité de l'Ecole secondaire, qui propose plusieurs exercices. Ouvert à toutes les générations, ce parcours est réalisable par toute personne, peu importe son niveau, désirant pratiquer une activité physique seule, en groupe ou en famille.

La population est invitée à participer à un défi durant les mois de juillet et août. Il s'agit de réaliser le parcours, de prendre une photo en mode selfie et de la transmettre à la commune afin de participer au tirage au sort doté de plusieurs prix.

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Plein Soleil Immobilier Sàrl, M. Fabio Cussigh, Le Seut 14, 2735 Malleray

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1887, Le Seut 12, 2735 Malleray

Description du projet: construction d'une villa familiale avec pompes à chaleur à l'Est et au Sud du

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74
Courriel : perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val : 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet : www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70
Courriel : admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel : rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture : sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73
Courriel : info@reconvilier.ch
Site internet : www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.